

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 149 (1998)

Heft: 8

Artikel: Des associations de protection de la nature définissent leurs attentes en matière de planification forestière

Autor: Sorg, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-766123>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des associations de protection de la nature définissent leurs attentes en matière de planification forestière¹

Par Jean-Pierre Sorg

Keywords: Nature conservation; forest planning; labelling; silviculture near to nature.

FDK: 624: 907.1: 911: 2

La planification forestière intéresse les associations de protection de la nature

La planification forestière est entrée depuis quelques années dans une phase dynamique de rénovation (*Bachmann et al.*, 1996). Outre de nombreux aspects techniques et pratiques, la notion de participation de la population au processus de planification est développée, conformément à la nouvelle législation forestière.

Les associations de protection de la nature sont interpellées par la nouvelle planification forestière car la nature et le paysage y occupent une place importante. *Pro Natura* (anciennement la Ligue suisse pour la protection de la nature) et *l'Association suisse pour la protection des oiseaux (ASPO)* ont redéfini leurs attentes en la matière en éditant une nouvelle publication (*Pro Natura/ASPO*, 1997). Ce document est destiné d'une part à préparer les milieux de la protection de la nature au débat suscité par la mise en œuvre de la planification forestière, d'autre part à informer d'autres milieux intéressés sur les objectifs que poursuit la protection de la nature en forêt. Les milieux forestiers sont concernés au premier chef.

L'auteur du présent article, forestier, est membre du comité central de *Pro Natura*. Cette position permet d'assez bien comprendre les enjeux du vaste et long débat qui oppose les forestiers et les associations de protection de la nature depuis bien des années. On conviendra qu'il peut être utile, dans la discussion, qu'un forestier présente le point de vue de *Pro Natura*, point de vue qu'il a contribué à élaborer et que, en l'occurrence, il partage. Rappelons que de nombreux forestiers, dont certains éminents, ont compté et comptent aujourd'hui parmi les membres de *Pro Natura* et que depuis plusieurs décennies, les organes dirigeants de cette association comprennent des forestiers.

¹D'après un exposé présenté dans le cadre d'une journée de travail organisée par *Pro Natura* à Champ-Pittet/Yverdon le 4 septembre 1997, sur le thème des nouvelles perspectives de la planification forestière pour la protection de la nature.

Il faut relever que les différences séparant les parties sont parfois moins graves qu'il n'y paraît au premier abord et que d'intéressantes convergences se font jour, issues d'une dialectique qui pourrait mener une fois à une forme de synthèse. En remontant le temps de quelques années seulement, on voit que ce que l'on peut considérer comme un appel lancé par la Société forestière suisse aux milieux de la protection de la nature (*Arbeitsgruppe Waldbau des Schweizerischen Forstvereins*, 1990) a porté des fruits. Ainsi, la discussion approfondie menée conjointement par la Ligue suisse pour la protection de la nature et le Groupe suisse de sylviculture de montagne a permis la publication d'un document de principe particulièrement intéressant, qui met en évidence les points de convergence et de divergence (*LSPN*, 1994). Autre exemple: la restauration des forêts de montagne dévastées par les ouragans de février 1990 a posé des problèmes d'une ampleur telle que des approches nouvelles ont été cherchées et mises en œuvre, qui rejoignent sous certains aspects les préoccupations des associations de protection de la nature (*Schwitzer*, 1994).

Il était nécessaire dans ce contexte que les associations entament un nouveau travail de réflexion afin de définir leurs attentes en matière de planification forestière. C'est chose faite avec la publication de la brochure mentionnée plus haut (*Pro Natura/ASPO*, 1997) qui constitue la base, mais pas la totalité des positions abordées ci-après. Les termes du débat étant largement connus, les développements porteront, de façon brève, sur la participation de nouveaux acteurs au processus de planification forestière, la mise en œuvre d'une sylviculture proche de la nature, la question des réserves forestières, la desserte en forêt, la certification écologique et, en guise de conclusion, sur l'alliance protection de la nature-foresterie.

Participation de nouveaux acteurs au processus de planification forestière

Le nouveau concept de planification forestière prévoit la participation de la population dès lors que la planification dépasse le niveau de l'entreprise. Cela signifie que de nouveaux acteurs interviendront et s'intéresseront à la foresterie. Il s'agit d'une innovation particulièrement importante, en quelque sorte d'une petite révolution!

Les associations de protection de la nature utiliseront cette possibilité nouvelle de participation et, peut-être, de partenariat. Il est souhaitable que la nouvelle méthodologie de planification permette au service forestier de jouer pleinement et objectivement le rôle de coordination des différents intérêts en présence. En particulier, les associations souhaitent que la planification nouvelle formule permette réellement une extension de la notion de durabilité à toutes les prestations de la forêt, dépassant ainsi la seule production de bois. Il importe que la multifonctionnalité devienne la règle dans la gestion, depuis la planification jusqu'au contrôle. Les nouvelles normes fédérales de subventionnement vont dans ce sens et auront sans doute un effet d'incitation appréciable.

Une autre réflexion renforce ce point de vue, qui n'est pas contenue dans la brochure de référence. Compte tenu de l'émergence de nouveaux intérêts et de nouveaux acteurs, il faudra progressivement rediscuter, voire resituer le rôle de la propriété forestière, dans le cadre de la multifonctionnalité de la gestion. Il importe pour cela que le service forestier dépasse la fonction de porte-parole des propriétaires qui lui est trop souvent dévolue.

Une sylviculture plus fermement proche de la nature

On sait qu'en Suisse, les forêts doivent être gérées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature. Un siècle ou presque d'enseignement dans ce sens représente une tradition qui marque durablement et qui, aujourd'hui, correspond comme jamais aux besoins de la société.

D'une façon générale, les associations de protection de la nature adhèrent aux principes d'une sylviculture proche de la nature et, par là-même, reconnaissent que la production de bois fait partie des fonctions de la forêt. Cependant, le concept laisse encore place à bien des divergences d'appréciation et à la contestation de certaines applications pratiques.

Sur la base d'une analyse approfondie dans laquelle les aspects historiques, mais aussi sémantiques, sont très présents, *Scherzinger* (1996) propose, dans le but de maximiser les valeurs naturelles en forêt et compte tenu des conditions d'Europe centrale, essentiellement deux démarches parallèles:

- d'une part la création d'un réseau de réserves forestières de divers types et d'étendue variable, laissées à elles-mêmes ou gérées dans le but de maintenir une biodiversité élevée;
- d'autre part, dans les forêts à vocation économique, un haut degré de conformité avec la dynamique naturelle des espaces, impliquant la prédominance de classes d'âge élevées et une similitude maximale avec la végétation en station.

Les associations de protection de la nature partagent cette vision générale. Certains termes ou notions devront être précisés, si possible en commun avec les milieux forestiers. De plus, il est important que l'on puisse disposer de critères d'évaluation permettant de mesurer l'efficacité de la sylviculture proche de la nature.

Outre les divergences d'appréciation du concept de sylviculture proche de la nature, deux questions préoccupent plus particulièrement les mouvements de protection de la nature: les réserves forestières et la desserte.

Pour un réseau de réserves forestières

Dans leur position commune, Pro Natura et l'ASPO demandent que 10% de la superficie forestière soit érigée en *réserves de forêt naturelle* (arrêt de toute gestion, évolution naturelle de la forêt) et 8% en *surfaces exploitées à priorité écologique* (conservation et promotion de valeurs écologiques particulières, formes de gestion spéciales, stations rares). Pour ce qui concerne les réserves de forêt naturelle, l'objectif envisage 4 à 6 grandes zones de plus de 1000 ha et 50 à 60 réserves de 100 ha en moyenne, représentant les diverses associations végétales forestières, ainsi que des forêts alluviales d'importance nationale. Ces chiffres ont été établis à partir d'une étude spécifique (*Broggi et Willi*, 1993).

En outre, des zones de tranquillité peu ou pas desservies et faisant l'objet d'une exploitation restreinte, étendues (plusieurs centaines d'ha), sont demandées pour la protection d'espèces sensibles. Ces zones peuvent être combinées avec des districts francs ou d'autres refuges à gibier.

L'ensemble devrait être planifié au niveau fédéral et même international, à tout le moins sur le plan cantonal, notamment dans l'objectif de constituer un réseau. Les asso-

ciations insistent pour que les réserves ne soient pas seulement déclarées dans des massifs marginaux à faible potentiel économique.

Il est utile de préciser quelque peu les termes de la brochure de référence sur certains points:

- les massifs forestiers qui n'ont pas été exploités parfois depuis plusieurs dizaines d'années ne doivent pas être considérés *de facto* comme des réserves; le cas échéant, l'application du statut de réserve doit être sanctionné par une mesure légale;
- il importe de convaincre les propriétaires des motifs écologiques qui militent pour la création de réserves forestières; le processus de planification ouvre des perspectives intéressantes à ce sujet, mais l'appui des services forestiers est indispensable;
- la planification forestière fournira également l'opportunité d'aborder la question des indemnités, à l'instar de la pratique agricole; dans le secteur de l'agriculture, une évolution dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement est perceptible depuis que des indemnités sont prévues.

Modération en matière de desserte

Débat ancien, dans lequel la position des associations de protection de la nature est définie par les termes suivants:

- planifier les dessertes en collaboration étroite avec des spécialistes disposant de bonnes connaissances écologiques; souvent, les connaissances du forestier ne suffisent pas pour déterminer les zones sensibles;
- éviter de former des réseaux de routes forestières qui constituent un puissant attrait pour le trafic de toute nature; prévoir des culs-de-sac plutôt que des boucles;
- évaluer, au moyen de bilans écologiques, d'autres possibilités de desserte que les routes et les pistes;
- construire de manière écologique en évitant les revêtements en dur et en faisant recours aux techniques du génie biologique.

On ajoutera que la construction d'une desserte devrait correspondre à des besoins actuels tenant compte de tous les intérêts en présence et non à d'hypothétiques demandes futures. La disponibilité de fonds n'est pas une raison suffisante pour la mise en place d'une desserte.

Dans le cadre de la planification forestière, la protection de la nature attend d'une manière générale une grande modération dans la construction de routes et de pistes ainsi que des mesures pour la mise en place effective de l'interdiction de circuler. Quant à ce dernier point, les exceptions devront être gérées de manière très restrictive.

La certification écologique ...

... prend des allures de serpent de mer! Il est pourtant nécessaire d'introduire une certification uniforme concernant la gestion durable des forêts, compatible sur le plan international. En tout état de cause, il serait préférable d'y procéder avant que la Suis-

se ne soit inondée de bois provenant d'exploitations étrangères certifiées. Une réflexion est certes en cours, plusieurs articles récents dans ce même journal en témoignent. Dans leur brochure, Pro Natura et l'ASPO y consacrent un bref passage demandant une certification par un éco-label crédible afin de favoriser l'utilisation de matière première indigène. Il est évident qu'il faut favoriser l'utilisation du bois de façon aussi rapprochée que possible des sites de production, ce pour des raisons écologiques aujourd'hui, sans doute économiques demain.

On sait que le débat entre les milieux de la foresterie et de l'économie du bois d'une part, les associations de protection de la nature d'autre part, est difficile dans ce domaine. Pour l'essentiel, les points de désaccord résident dans le recours aux espèces forestières étrangères, la question des réserves forestières, les unités de référence pour la certification (propriété, arrondissement forestier, canton, région).

La planification forestière est cependant étroitement concernée par la certification de la gestion durable. Issue de la prise en compte de problèmes forestiers à l'échelle mondiale, liée à un concept international appliqué au plan national, la certification sera sans doute mise en œuvre au niveau régional. La planification forestière jouera un rôle décisif à cet égard, permettant à l'idée du label écologique ou de l'éco-certification de se répandre enfin en Suisse, pays plus que tout autre prédestiné à faire œuvre de pionnier dans ce domaine.

Une alliance objective entre protection de la nature et foresterie

Vœu pieux ou réalité? Sans doute une réalité, tant les acteurs se côtoient, débattent et s'estiment depuis longtemps. Mais aussi parce que les objectifs déclarés, mesurés par exemple à l'aune de la législation forestière fédérale, sont relativement proches. A l'échelle de la pratique cependant, les relations sont parfois tendues, les rapports médiocres.

La société est en profonde mutation, ses besoins changent de nature et s'expriment autrement. Dans tous les domaines, le mouvement associatif prend de l'ampleur – est-ce pour faire pièce à la menaçante pensée unique générée par la mondialisation?

Les associations de protection de la nature ont beaucoup changé, durant les dernières décennies. Leur perception des problèmes s'est affinée et leur organisation s'est professionnalisée. Elles ont acquis des compétences certaines dans des domaines aussi différents que, par exemple, l'énergie, les transports, l'agriculture, la foresterie aussi.

La planification forestière passe par une phase de profonde modernisation, articulée autour des mots-clés de multifonctionnalité de la forêt et de participation de la population. Dans sa nouvelle formule, cet outil important de la foresterie suscite du côté des associations de protection de la nature des attentes bien définies.

Bibliographie

Arbeitsgruppe Waldbau des Schweizerischen Forstvereins, 1990: Spannungsfeld Waldbau – Natur- und Landschaftschutz. Ein Diskussionsbeitrag des Schweizerischen Forstvereins. J. for. suisse 141: 1, 23–54.

- Bachmann, P. et al.*, 1996: La planification forestière. Manuel. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), Berne. 153 p.
- Broggi, M.F., Willi, G.*, 1993: Réserves forestières et protection de la nature. Contributions à la protection de la nature en Suisse, 14. Ligue suisse pour la protection de la nature, Bâle. 76 p.
- LSPN*, 1994: Le point de vue LSPN. Protection de la nature dans les forêts de montagne. Document de principe en collaboration avec le Groupe suisse de sylviculture de montagne. Ligue suisse pour la protection de la nature, Bâle. 31 p.
- Pro Natura/ASPO*, 1997: Protection de la nature et planification forestière. Pro Natura, Bâle. 39 p.
- Scherzinger, W.*, 1996: Naturschutz im Wald. Qualitätsziele einer dynamischen Waldentwicklung. Praktischer Naturschutz, Ulmer, Stuttgart. 447 p.
- Schwitzer, R.*, 1996: Schutzwald im Taminatal – Wiederherstellung nach dem Sturm. Forstw. Cbl. 115, 273–286.

Auteur:

Dr. Jean-Pierre Sorg, ing. forest., chaire de sylviculture, ETH-Zentrum, CH-8092 Zürich.